

DELEGATION ACADEMIQUE AUX RELATIONS EUROPEENES INTERNATIONALES ET A LA COOPERATION

DAREIC/11-541-263 du 17 octobre 2011

ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS – RESEAU DES PROJETS SCOLAIRES FRANCO-ALLEMANDS – APPEL A PROJETS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011- 2012

Réf : BO n°35 du 29 septembre 2011 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57902

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs pédagogiques régionaux

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements

Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Marie-Pierre Hanvic ☎ 04.42.95.29.77 – Fax 04.42.95.29.74

Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

L'objectif de ce programme est de promouvoir les **échanges d'élèves** (échanges de classes) par la mise en œuvre d'une **pédagogie interdisciplinaire et interculturelle de projet** dans un contexte franco-allemand.

Le présent appel à projets pour l'année scolaire 2011-2012 vise à encourager la création effective d'un réseau d'établissements répondant à cet objectif. Ce réseau des projets scolaires franco-allemands se substitue, depuis la rentrée 2009, au réseau des filières bilingues à profil franco-allemand mentionné ci-dessus.

Les 25 projets sélectionnés bénéficieront, au titre des échanges de classes, d'une subvention versée par l'Ofaj. Les échanges soutenus permettront la réalisation de projets scolaires franco-allemands à **caractère pluridisciplinaire, interculturel et innovant**.

Conditions de participation

Peuvent répondre au présent appel à projets tous les établissements scolaires français du second degré (premier et second cycles) qui remplissent simultanément les deux conditions suivantes :

1) Avoir obligatoirement un établissement partenaire en Allemagne avec lequel ils constituent un **tandem** dont l'un des deux membres au moins appartient à l'une des catégories suivantes :

- en France :

. établissement avec section européenne ou internationale d'allemand

. établissement avec section AbiBac

. lycée franco-allemand

- en Allemagne :

. établissement avec filière bilingue de français ou filière AbiBac

. établissement avec français LV1

. lycée franco-allemand

L'autre membre du tandem peut être un établissement avec enseignement non spécifique du français ou de l'allemand.

À titre d'exemple, un tandem peut donc se présenter comme suit :

- section européenne d'allemand + filière bilingue de français

- section européenne d'allemand + français LV1 ou LV2

- allemand LV1 ou LV2 + français LV1

- allemand LV1 ou LV2 + filière bilingue de français

- etc.

Le partenariat entre établissements peut se situer dans le cadre d'un appariement existant ou dans celui d'un partenariat conçu spécifiquement pour le projet et susceptible de donner lieu à un appariement futur.

Il gagnera par ailleurs à s'insérer dans un partenariat existant entre une académie et un Land afin de s'inscrire dans le cadre de la politique internationale des académies.

2) Prévoir la réalisation d'un projet pluridisciplinaire, à dimension interculturelle et innovant.

Le projet présenté portera sur l'année scolaire 2011-2012. Toutes les rencontres devront se réaliser entre janvier et octobre 2012. Les échanges peuvent être réalisés dans la localité du partenaire (hébergement en famille) ou en tiers-lieu (hébergement en auberge de jeunesse, en centre de séjour, etc.).

Le calendrier de mise en œuvre du projet et la date des échanges de classes prévus sont fixés conjointement par les deux établissements partenaires.

Les établissements qui étaient précédemment membres du « réseau de coopération des filières bilingues à profil franco-allemand » devront également, pour pouvoir participer au réseau des projets scolaires franco-allemands, répondre au présent appel à projets.

Procédure de candidature :

Un seul dossier de candidature est déposé par projet et par tandem d'établissements, les enseignants responsables du projet remplissent le dossier de candidature disponible sur le site internet de l'OFAJ à l'adresse suivante : <http://www.ofaj.org/reseau-des-projets-scolaires-franco-allemands>

et le retournent à l'OFAJ **avant le 10 novembre 2011**, délai de rigueur, à l'adresse suivante : Deutsch-französisches Jugendwerk, Schulprojekte-Netzwerk / Réseau des projets scolaires franco-allemands

Molkenmarkt 1,
D 10179 Berlin

Un seul dossier de candidature doit être déposé par projet et par tandem d'établissements.

Chaque dossier devra faire apparaître l'accord explicite des deux chefs d'établissement (remplir l'annexe 1 du dossier de candidature).

Aucun dossier n'émanant pas d'un tandem d'établissements et ne comportant pas l'accord des deux chefs d'établissement ne pourra être retenu.

Vous voudrez assurer à la présente circulaire la plus large diffusion possible.

Les établissements faisant acte de candidature voudront bien adresser à la DAREIC une copie du dossier de candidature.

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille